



FO JUSTICE PARIS

Compte-rendu du CSAI 22 juin 2026

FO JUSTICE PORTE LA VOIX DES PERSONNELS ET EXIGE DES ACTES !

1. DES PERSONNELS À BOUT DE SOUFFLE

À l'occasion du CSA interrégional du **22 juin 2026**, **FO Justice Paris** a une nouvelle fois alerté l'administration sur la situation particulièrement dégradée des établissements pénitentiaires franciliens.

Notre déclaration liminaire a mis en lumière :

- Le manque chronique d'effectifs ;
- La surpopulation carcérale ;
- Les problématiques de sécurité ;
- L'épuisement des personnels ;
- Les conséquences directes sur les conditions de travail.

FO Justice Paris a rappelé que les agents ne peuvent plus continuer à compenser indéfiniment les insuffisances de l'administration au détriment de leur santé, de leur vie familiale et de leur sécurité.

L'administration a reconnu la fragilité actuelle des organisations de service et les tensions liées aux sous-effectifs persistants.

FO Justice Paris exige :

- Le pourvoi de l'ensemble des postes vacants
- Fin de la gestion permanente à moyens constants.

2. SÉCURISATION DES ÉTABLISSEMENTS : FO JUSTICE OBTIENT DES ENGAGEMENTS

À la suite des récents événements survenus à Nanterre, **FO Justice Paris** a demandé un état des lieux complet des vulnérabilités des établissements franciliens ainsi qu'un renforcement immédiat des dispositifs de protection.

L'administration a annoncé :

- Renforcement du contrôle des accès
- Étude et déploiement de bornes de protection
- Rappel des procédures de sécurisation
- Analyse globale des vulnérabilités des sites franciliens.

FO Justice Paris restera particulièrement vigilante quant à la mise en œuvre effective de ces engagements.

3. ELSP : DES MOYENS À LA HAUTEUR DES MISSIONS

FO Justice Paris a rappelé le rôle essentiel des ELSP dans la sécurisation des établissements et la protection des personnels.

Notre organisation a exigé :

- Des effectifs supplémentaires
- Des moyens matériels adaptés
- Un renforcement de la formation

FO Justice Paris prend acte des instructions à l'endroit des différents d'établissements mais rappelle que la sécurité ne pourra être renforcée durablement sans recrutements supplémentaires.

4. CANICULE ET TÉLÉTRAVAIL : FO JUSTICE OBTIENT DE LA SOUPLESSE

Face à l'épisode caniculaire, **FO Justice Paris** a demandé des mesures concrètes pour protéger les personnels.

L'administration confirme :

- Développement du télétravail lorsque les missions le permettent
- Souplesse horaire
- Régularisation des situations administratives liées à ces aménagements.

FO Justice Paris a réaffirmé la nécessité de climatiser l'ensemble des bureaux au sein des différents établissements et services. Le dogme de la sobriété énergétique ne doit plus être un frein pour garantir et préserver la santé des personnels et donc meilleures conditions de travail.

FO Justice Paris veillera à une application équitable de ces mesures pour l'ensemble des agents concernés.

5. PREJ : UNE SITUATION D'EMBOLIE CONFIRMÉE

FO Justice Paris a dénoncé la situation critique des PREJ d'Île-de-France, confrontées à une augmentation constante des extractions judiciaires et à d'importantes difficultés de recrutement.

L'administration reconnaît cette situation et confirme la nécessité de développer davantage la visioconférence afin de limiter les déplacements lorsque cela est possible.

Pour **FO Justice Paris**, cette évolution ne sera efficace qu'avec des moyens humains supplémentaires.

6. QLCO DE RÉAU ET OUVERTURES DE STRUCTURES : PAS À MOYENS CONSTANTS

FO Justice Paris a rappelé avec fermeté que les ouvertures et réouvertures de structures ne pourront pas se faire au détriment des établissements déjà en difficulté.

Les échanges ont mis en évidence :

- Les difficultés de couverture des postes
- La pénurie de brigadiers-chefs
- Les difficultés persistantes concernant les officiers en Île-de-France
- La nécessité de créer des effectifs dédiés aux nouvelles structures.

FO Justice Paris refuse tout redéploiement d'effectifs au détriment des établissements existants.

Par ailleurs l'administration annonce un passage du dimensionnement des ELSP CP Réau de 13,10 à 19,65 ETP, soit un renfort de plus de 6 équivalents temps plein.

Cela conforte et va dans le sens de nos revendications.

7. PRIME QLCO : FO JUSTICE EXIGE L'ÉQUITÉ

FO Justice Paris a réaffirmé sa revendication d'une prime pour l'ensemble des personnels concernés par le dispositif QLCO, à l'image de ce qui existe déjà sur d'autres structures spécialisées.

Dans l'attente des arbitrages nationaux, **FO Justice Paris** restera pleinement mobilisée afin qu'aucune catégorie de personnel ne soit oubliée.

FO JUSTICE Paris RESTE MOBILISÉE et constant dans ses revendications.

Tout au long de cette instance, **FO Justice Paris** a porté une ligne claire :

- Plus d'effectifs ;
- Plus de sécurité ;
- Plus de reconnaissance ;
- Des moyens supplémentaires pour les ELSP et les PREJ ;
- Aucun redéploiement au détriment des établissements existants ;
- Une véritable prise en compte de la réalité du terrain.

LES PERSONNELS ATTENDENT DÉSORMAIS DES ACTES

FO Justice Paris continuera à défendre avec détermination les intérêts des personnels et à exiger des réponses concrètes face aux difficultés quotidiennes rencontrées dans l'ensemble des établissements franciliens.

